



## Reconnaissance de dette dont le débiteur est décédé

Par **sebounet92**, le **17/03/2015** à **14:23**

bonjour à tous,

Je suis créancier de ma grand-mère à qui j'ai prêté 4000 euros. Elle vient de décéder, mon père est insolvable de manière générale (même si en l'occurrence il recevra la succession d'une maison dans le cher qui n'arrive pas à se vendre), J'ai néanmoins une part qui m'est dûe sur la succession, du fait du décès de ma tante et de mon grand père.

La question juridique que je me pose est la suivante : Par son décès, je deviens à la fois créancier et débiteur (puisque ce sont les héritiers qui doivent payer la créance), la créance est-elle à l'exclusivité de mon père, ou dois-je m'autorembourser (et donc ne pas être remboursé de l'intégralité de ma créance ?).

Par **chaber**, le **17/03/2015** à **15:45**

bonjour

avant toute chose il faut savoir si vous avez une reconnaissance de dette établie en bonne et due forme

Par **moisse**, le **17/03/2015** à **17:04**

Sans être un grand spécialiste des successions, je ne vois pas trop en quoi vous pourriez être héritier du fait des décès de votre tante et de votre grand-père.

Par **sebounet92**, le **17/03/2015** à **19:59**

C'est un contrat sous seing privé qui respecte toutes les conditions de formes exigées par la loi.

J'ai droit à un quart de la succession de ma grand-mère, mais pour faire simplifier, vous pouvez imaginer que je suis son fils et que j'ai des frères, le problème juridique serait le même.

Par **moisse**, le **18/03/2015** à **09:50**

Il n'y a aucun problème juridique, les dettes sont déduites de la masse successorale avant sa répartition entre les héritiers qui ont acceptés la succession.

Par **aguesseau**, le **18/03/2015** à **15:36**

bjr,  
je rebondis sur la réponse de moisse, en l'absence de dispositions particulières prises par votre grand mère, si votre père est vivant, c'est lui qui hérite à moins qu'il ait renoncé à la succession de sa mère.  
CDT

Par **sebounet92**, le **20/03/2015** à **10:44**

ok merci moisse, c'était cela que je voulais savoir.